



Grenoble, le 28 avril 2020

**Eric PIOLLE**  
Maire de Grenoble

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la ville de Grenoble constate que le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **Lundi 20 avril 2020** contenant toutes les délibérations prises par le conseil au cours de ladite séance a été publié par extrait sur le site internet de la Ville, aujourd'hui, conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales et l'article 7 de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Eric PIOLLE**

